

Compte rendu Commission Formation et Vie Universitaire Jeudi 21 septembre 2023

1. Informations générales

Florent Malrieu ouvre la séance en présentant les membres consultatifs rejoignant la CFVU. Il s'agit de Catherine Chenu, nouvelle correspondante pédagogique suite à l'élection de Samuel Calle en tant que directeur de l'IUT de Blois et d'Ambroise Schellmanns, correspondant pédagogique de l'Ecole polytechnique universitaire (EPU).

Pascal Chareille poursuit en dressant un bilan des inscriptions administratives (observation au10 septembre)Il constate que 20% des étudiants acceptant une formation ne viennent pas au final. Il existe également une disparité très forte entre filières (ex -41 % pour la filière histoire de l'art ou -29% pour l'économie).

Concernant les inscriptions en master, au 18 septembre, 1591 étudiants étaient inscrits en Master 1^{ère} année sur les 1966 capacités offertes limitées proposées dont 75% de diplômés de l'université de Tours.

Très peu d'étudiants ont candidaté via la phase complémentaire offertes aux composantes qui le souhaitent.

Les saisines, au nombre de 1350, sont, quant à elles, concentrées sur trois filières : droit, sciences de la vie et psychologie. Très peu de candidats valident la proposition qui leur est faite, dès lors qu'ils appartiennent à une autre académie. Une trentaine de dossiers ont été retenus essentiellement en LEA, Langues et Société, Histoire.

Puis Florent Malrieu informe que la Journée portes ouvertes (JPO) aura lieu le 17 février. Cette date est concomitante au salon de Rochepinard. Les composantes ont été destinataires d'une note récapitulative du contexte à savoir un calendrier parcoursup et de vacances scolaires laissant très peu de possibilités, et l'entêtement des services de la Région de se positionner sur le créneau déjà choisi et communiqué par l'université.

Il est proposé que la maison de l'orientation ait un stand à Rochepinard afin d'informer les lycéens et étudiants, les composantes qui le souhaitent pourront également être accueillies. La MOIP dirigera les lycéens et leurs familles depuis Rochepinard vers les sites universitaires, il est tout à fait possible de faire les deux dans la journée.

Florent Malrieu poursuit la présentation des actions de l'établissement pour faciliter l'orientation des étudiants, en rappelant la formation annuelle à destination des Psychologues de l'éducation nationale (Académie d'Orléans-Tours) et professeurs principaux (Loir-et-Cher et Indre-et -Loire). Cette manifestation est organisée en concertation et en alternance une année sur deux avec l'université d'Orléans.

Florent Malrieu souhaite également repréciser les règles de l'université afférentes à la gestion des absences des étudiants en TD, TP et lors des différents contrôles des connaissances et compétences en licence professionnelle et master/ Une note de synthèse issue du règlement des études et des examens est annexée. Cette note rappelle que l'absence doit être justifiée mais que le certificat médical n'est absolument pas exclusif pour justifier cette absence et que si certificat il y a, il doit être remis à la personne en charge de la gestion pédagogique. Florent Malrieu indique que le Service de Santé Universitaire n'a pas vocation à délivrer de certificats médicaux inutiles.

Un point est fait sur le calendrier de l'accréditation et les différentes dates du processus d'accréditation :



19 octobre : présentation de la procédure de saisie des maquettes et point soutenabilité avec rappel des enveloppes et des consommations 22-23

16 novembre : Information et débat sur la mise en place des blocs de connaissances et de compétences et M3C, le régime de compensation entre les UE/modules en Licence, le report des notes en deuxième session et la valorisation de l'engagement étudiant.

21 mars : vote des maquettes et M3C de l'établissement

09 avril : adoption des dossiers des maquettes d'accréditation au conseil académique

Florent Malrieu rappelle ensuite la nécessaire mise en place des conseils de perfectionnement et relance un appel à candidatures pour la mise en place d'un nouveau cahier des charges. L'existence de conseil de perfectionnement est une exigence du ministère.

Pour finir, lors de la cfvu du 19 octobre sera proposée un atelier autour du schéma directeur de l'énergie et de l'eau. L'université de Tours s'est engagée dans la réalisation de ce schéma consécutivement à la signature des accords de Grenoble. Cette démarche prévoit une sensibilisation des usagers afin de faire évoluer nos pratiques en terme de consommation d'énergie.

2. Pédagogie

1.1.1 Diplômes et années d'études ouvertes à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E

Il s'agit ici d'examiner les filières ouvertes ou non à candidature des étudiants étrangers hors U.E et hors diplômes français afin de dissiper les malentendus sur les niveaux de langue attendus

Ces niveaux de langues requis ont fait l'objet d'une harmonisation pour une plus grande cohérence et plus de clarté pour les candidats pour les candidats à l'exception de certaines filières de l'UFR Lettres et langues qui dérogent à la règle en raison de leur spécificité.

Le ministère nous a confirmé que tous les candidats doivent obligatoirement passer les quatre épreuves suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue et expression écrite. En fait, quand un candidat s'inscrit aux épreuves TCF, les trois premières épreuves sont obligatoires. Quant à l'épreuve d'expression écrite, elle reste optionnelle. Beaucoup de candidats oublient donc de s'y inscrire. Sur les tableaux récapitulatifs étudiés en séance : la note du TCF (de 100 à 699) comprend uniquement les 3 épreuves. Si les composantes exigent le niveau B2/C1/C2, elles doivent préciser si elles exigent également le même niveau à l'expression écrite ou non, car sur l'attestation TCF (cijointe), il y a 2 scores : score global (CO, CE et MSL) et score à l'expression écrite.

Il a été proposé aux membres de la CFVU de ne pas imposer cette année (en urgence) une note plancher à l'épreuve d'expression écrite. Les étudiants seront avertis de passer cette épreuve mais la prise en compte dans la sélection sera effective l'année prochaine.

2.2. Première année des études de santé (PASS)/Licences Accès santé (L.AS)

2.2.1 Modalités e contrôle de connaissances et de compétences (M3C)

Les M3C présentées sont communes aux universités de Tours et Orléans. Les M3C de L.AS seront votées dans chaque composante d'appartenance.

Les modifications portent sur la suppression de l'option « Psychologie » proposée L.AS1 ET PASS et l'ajout de la filière géographie pour les L.AS d'Orléans.



Ont été ajoutés :

- Titre II article 2 inscription administrative en PASS :
- « Tout étudiant de PASS devra déposer, lors de son inscription administrative, un. En cas d'irrecevabilité réglementaire, l'étudiant sera désinscrit administrativement de sa PASS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans la L1 disciplinaire, hors L.AS, de son option disciplinaire de PASS. »
- <u>● Titre II article 4 Compensation-capitalisation-validation de l'année PASS :</u> « L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent. »
- Titre III article 6 Résultats à l'issue du 1er groupe d'épreuves d'admission / Candidature aux formations MMOP et/ou K des M3C PASS et L.AS
- « Le non-dépôt d'une candidature, dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université, vaut renonciation à toute admission dans une formation MMOP ou K. ».
- Titre III article 6 2nd groupe d'épreuves d'admission / Admission définitive à l'issue du second groupe d'épreuves des M3C PASS et L.AS :
- « Le jury d'admission fixe, pour chaque filière, le score minimal permettant aux candidats d'être inscrits sur liste principale et sur liste complémentaire. A défaut, les candidats sont considérés comme NACL».

✓ Modifications:

- Les scores sont dorénavant calculés sur 700 points, avec une modification sur la pondération des points.
- Le pourcentage d'admis directs à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves ne pourra excéder 50% du nombre de places offertes par groupe de parcours et pour chacune des formations MMOP et K.
- Pour chacune des filières MMOP et/ou K, le jury d'admission fixe également le score minimal autorisant les candidats à se présenter au second groupe d'épreuves. L'étudiant remplissant cette condition est dit AU2G (AUtorisé à se présenter au 2e Groupe d'épreuves).

À l'issue de la publication de ses résultats, le candidat admis direct (ADDI), dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université et au plus tard huit jours avant le début des épreuves de la phase du second groupe, doit :

- Confirmer l'acceptation de son admission en précisant, lorsque son nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOP ou K définitivement choisie sous peine de perdre le bénéfice de cette admission, et ce même si une seule filière est concernée. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.
- Prioriser également leur choix d'affectation dans les universités d'accueil pour les filières de médecine et d'odontologie.
- Un oral s'ajoute dans le 2nd groupe d'épreuves, composé comme suit :
- o Oral 1 « analyse critique » (5 minutes 10 minutes de préparation)
- o Oral 2 « analyse d'un texte et raisonnement » (10 minutes 15 minutes de préparation)
- Oral 3 « analyse d'une iconographie » (5 minutes sans préparation).
 Chaque oral bénéficiera du même poids (/20 coefficient 5). Le score d'oral est obtenu en ramenant la moyenne des 3 notes sur 300.

La préparation se déroulera tout au long de l'année des oraux. Une dernière période de préparation sera proposée en juin spécifiquement pour les étudiants autorisés à se présenter au second groupe d'épreuves (AU2G).

◆ Titre IV – Césure en cours de PASS

Un étudiant inscrit en PASS et ayant obtenu un semestre ou une année de césure épuise automatiquement une possibilité de candidature aux filières MMOP et/ou K. A l'issue de son



année de césure, l'étudiant peut se réinscrire en PASS. Il bénéficie alors d'une seconde et dernière chance lors de son année.

Modification de la maquette :

- Préparation des oraux : 4 heures au semestre 1 et 3 heures au semestre 2
- Le temps d'évaluation des spécialités est diminué de 1 heure à 45 mn

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.2. Numerus apertus 2023-2024 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé

Florent Malrieu présente la répartition proposée pour les filières santé quant à la capacité d'accueil en études de santé pour la rentrée 2024. Il rappelle que ces propositions sont fixées en concertation avec l'agence régionale de santé (ARS).

La proposition soumise au vote est validée à l'unanimité.

2.3. UFR Médecine

2.3.1. Modification de maquettes et modalités de contrôle de connaissances et de compétences

2.3.1.1. Diplôme de formation générale en sciences médicales

Ces modifications viennent en complément des modifications votées à la CFVU du 29 juin 2023 et au CAdu 3 juillet et portent sur le stage en soins infirmiers qui peut faire l'objet d'une dette et devra être validé au plus tard à la fin du L3.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.1.2. Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)

DFASM 1 et 2:

Les modifications portent principalement sur les volumes horaires et les ECTS, sur la suppression de la durée des gardes (12 heures) et la modification de la période de comptabilisation du quota de gardes : du 1er octobre au 30 avril (au lieu du 15 août). Il est introduit un module d'enseignement de la médecine légale : 8 heures d'enseignement en présentiel et 8 heures en podcast avec évaluation par un examen terminal écrit d'1 heure, idem pour la session de rattrapage, et 2 ECTS.

DFASM 3:

La réforme des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022. Les étudiants qui intégreront la 3ème année du 2ème cycle à la rentrée 2023, seront donc la première promotion concernée. Les modifications portées prennent en compte les textes réglementaires liés à cette réforme :

- Le CCC/Ecos facultaires : la note finale prend en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. Une session de rattrapage sous forme d'oral (Ecos).
- Introduction du module « Sciences humaines» : évaluation pour la première session par des contrôles continus et un oral pour la session de rattrapage.
- modification de la période de comptabilisation du quota de gardes : jusqu' au 30 avril (au lieu du 31 mars).
- Mesures transitoires pour les étudiants redoublants : les modalités de contrôles de connaissances et de compétences sont identiques à celles de l'année passée.



2.3.1.3. Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Les modifications portent principalement sur les volumes horaires et les ECTS, sur l'annualisation des UE, passage au tout CC, sur l'attribution de 2 semaines supplémentaires de stages en soins per et postnataux pour les UE cliniques et la suppression de l'évaluation de soins infirmiers.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.1.4. Formation approfondie en sciences maïeutiques

En FASMa1, les modifications portent sur des durées d'épreuves de plusieurs UE. En FASMa2, les modifications concernent l'attribution des ECTS en fonction du contenu des UE.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.1.5. Capacité d'orthophoniste

Est ajoutée la mention « assiduité en stage » pour valider les UE de stages. L'étudiant stagiaire devra faire signer à son maître de stage une fiche de présence pour chaque semaine de stage effectuée.

Il y a également des modifications des modalités d'examens en deuxième session : écrit remplacé par oral sur plusieurs UE.

En 1ère année, les modifications portent sur la suppression du contrôle continu avec une évaluation uniquement en examen terminal, ou remplacés par des modules de révision. Concernant la formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2, la seconde session est supprimée.

La justification est la suivante : sessions de formation organisées par le CESU 37, 4 groupes à des dates différentes. L'organisation en dehors du groupe de formation (orthophonie) est difficile.

En 3ème année, au semestre 6, le contrôle continu est remplacé par un examen terminal sur 30 points pour une UE.

En 4^{ème} année, au semestre 7, il y a suppression du CC sur 30 points en première session et de l'ET sur 20 points en seconde session remplacé par une attestation de réussite sur l'UE consistant en l'élaboration du projet de mémoire de fin d'étude. Cette modification est justifiée par la nécessité de valider ceux-ci indépendamment d'une note pour valider l'UE.

En 5ème année

Au semestre 9, le contrôle continu et de l'examen terminal sont supprimés au profit d'un examen terminal pour deux UE du fait de l'organisation du semestre et des UE peu compatibles avec la réalisation d'examens en contrôle continu (multiples intervenants pour ces 2 UE, répartis sur 12 semaines de cours, temps personnel étudiant important consacré à l'élaboration du projet de mémoire).



2.3.1.6. Capacité d'orthoptiste

Des précisions sont apportées sur l'obtention du diplôme du certificat de capacité d'orthoptiste :

Le certificat de capacité d'orthoptiste est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant au référentiel de formation
- Obtenu le certificat de compétences cliniques

Celui-ci est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation. Il se présente sous la forme d'études de 4 cas cliniques répartis en 4 domaines d'activités différentes (segment antérieur, segment postérieur, strabologie, réfraction). La validation de ce certificat nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 pour chacun des cas cliniques.

-Présenté avec succès leur travail de fin d'études

Des modifications des M3C sont également apportées pour 6 UE : passage de contrôle continu à examen écrit pour quatre d'entre elles, un contrôle continu à un oral et un examen écrit à un contrôle continu.

Sont notées des précisions sur le nombre d'heures de stage effectuées (correspondent aux heures de la maquette) par semestre et le mode de validation : validé par la commission stage (mise en place cette année et composée de l'équipe scientifique et de de l'équipe pédagogique de l'école)

La proposition est validée à l'unanimité.

2.3.2. UFR Sciences et techniques

2.3.21. CPES Sciences de la transition écologique et sociétale

Après une première année de mise en place, il est demandé les modifications suivantes : CPES 1^{ère} année :

- Nouveaux intitulés d'EP et répartition horaire dans le module 3 "Enjeux environnementaux: le regard des SHS". Les contenus n'ayant pas été intégralement définis avant l'établissement de la maquette, de nouveaux intitulés seront plus adaptés. Idem pour les volumes horaires, plus pertinents au regard des contenus.
- Modifications de M3C des 3 EPs du module 3 "Enjeux environnementaux: le regard des SHS": type d'épreuve "E" au lieu de "E+O" actuellement
- Changement des crédits ECTS du module 5 "Projets-Conférences": 3 crédits pour EP1 "Projets tutorés" et QP pour EP2 "Conférences", au lieu de 2 crédits EP1 et 1 crédit EP2 actuellement (induit modifs de MCC associées).

CPES 2ème année :

- Changement de répartition horaire dans l'EP1 "Projets tutorés " du module 5: 4h CM, 16h TD, 4h TP au lieu de 2h CM, 18 TD, 4h TP actuellement

Répartition mieux adaptée au contenu dispensé

- Changement d'intitulé de l'EP1 du module 6 "Projets stages conférences": "Camp de terrain, stage (2 semaines)" au lieu de "Stage (2 semaines)" actuellement
- Changement de répartition des heures dans l'EP1 "Camp de terrain, stage (2 semaines)" du module 6 "Projets stages conférences" : 6h TD, 18h TP au lieu de 24h non spécifiquement attribuées actuellement.
 - Ces 24h n'avaient pas été distribuées entre CM, TD et TP. Cette répartition permettra de dispenser les enseignements pour cette première promotion de 2ème année de cette licence.

La proposition est validée à l'unanimité.



2.3.2.2. Cursus master en ingénierie (CMI) en Technologies quantiques

Plusieurs adaptations ont été apportées à la maquette avant ouverture.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.2.3. Master 1ère année Sciences de l'eau parcours Hydrosystèmes et bassins versants

La modification porte sur le changement de coefficient concernant l'UE 8.6 Ecole de terrain 2 – pédologie, sédimentologie, géophysique, topographie : passe de 2 à 4.

Cette UE représente 51 heures de cours et 100 heures de travail étudiant, il s'agit du plus de la durée la plus longue pour une UE en M1. Il est donc important de revaloriser le travail demandé en augmentant le coefficient à 4 (les UE demandant 70h de travail étudiant pour une trentaine d'heures de cours ont un coefficient égal à 3).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.3.2. IAE Tours Val de Loire

2.3.3.1. Modification de modalités de contrôle de connaissances et de compétences du Master 2 Marketing des services expérience client et Marketing des services digital

La demande de modification de M3C porte sur le passage en contrôle au lieu de CC +ET pour l'EC 15 – Marketing de l'innovation du semestre 9. Cette demande se justifie par la pédagogie adoptée ainsi que par le contenu désormais proposé par le nouvel intervenant professionnel prenant en charge ce cours de marketing de l'innovation.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.4. UFR de Pharmacie

2.3.4.1. Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 2.3.4.2. Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques

Les modifications portent essentiellement sur les coefficients pour les deux diplômes. La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.5. UFR Arts et sciences humaines

2.3.5.1. Licence de philosophie

L'équipe pédagogique de philosophie souhaite revoir les modalités d'évaluation du module 3 d'histoire de l'art à destination des étudiants de L1.

En effet, le module 3 partagé correspondant au module 1 disciplinaire de la L1 d'histoire de l'art posait de réelles difficultés dans les évaluations des cours magistraux. Les prérequis demandés et les modalités d'évaluation étaient similaires aux étudiants d'histoire de l'art. Les résultats des étudiants de philosophie à ce module étaient très faibles et chaque année, le jury ajustait les résultats des étudiants à ce module.

Pour répondre à la préoccupation pédagogique d'évaluer les étudiants de philosophie en prenant en compte la spécificité du module 3, il est proposé d'évaluer les étudiants uniquement en contrôle continu.



2.3.5.2 Licence de sociologie

Le département de sociologie souhaite un aménagement de la maquette justifié par la difficulté à pourvoir tous les encadrements pédagogiques et à organiser des séances de TD. Ainsi, en L2 au semestre 4, dans le module 1, deux CM de 12 heures par à 24 heures et les TD (5) sont supprimés pour 120 heures TD.

En L3, aux deux semestres, un cours optionnel est supprimé dans le module 2 (2x18 heures CM soit une baisse de 54 heures TD), les autres CM de ce module 2 passent à 24 heures (soit une augmentation de 60 heures CM correspondant à 90 heures TD) et les TD de 6 heures sont supprimés. Ces TD représentaient une charge d'enseignement de 120 heures TD.

L'ensemble de ces propositions réduisent les charges d'enseignements de 204 heures TD sans pour autant réduire le volume horaire étudiant. D'un point de vue pédagogique les six heures de TD rattachés aux différents CM n'avaient pas une plus-value pédagogique et étaient difficilement évaluables.

La proposition est validée à l'unanimité.

2.3.5.2. Master de psychologie

L'équipe pédagogique de master souhaite donner un point plus important à l'UE 8.5 « Stage professionnel » au S8 (M1) qui correspondant à l'évaluation d'un stage professionnel dont la durée peut osciller entre 200 heures et 924 heures selon les parcours du master en réduisant les crédits ETCS et les coefficients des autres UEs.

L'argumentaire est le suivant :

- La mention du master psychologie a rencontré des difficultés à la suite à contestation par un étudiant de sa non-validation du stage professionnel en M1 (UE 8.5).
- Les M3C de l'établissement sont claires à ce sujet : compensation au sein du semestre des UE, si le stage est de moins de 280h.
- Le problème est spécifique au M1, car en M2 le stage est > à 300h et une note défaillante à la soutenance du Rapport professionnel entraine une défaille de l'année.
- L'équipe de la mention n'envisage pas d'augmenter la durée obligatoire du stage en M1, car les lieux de stages sont rares et qu'il arrive déjà qu'un étudiant soit obligé de « redoubler » parce qu'il n'a pas trouvé de stage en M1.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.3.6. Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)

2.3.6.1. Modification maquettes et de modalités de contrôle de connaissances et de compétences du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – 2nd degré

Les modifications pour chaque parcours concernent en grande partie les M3C. Il n'y a pas d'augmentation d'heures dans les différentes maquettes de parcours, mais des glissements d'heures d'un semestre à l'autre pour rééquilibrer la charge pour les étudiants.

Les modifications principales pour le socle commun sont les suivantes :



- Ajout d'un module facultatif « Pix+ Édu » au S7, S8 et S9 (14h au total) pour le 1er et le 2nd degrés. PIX+ Edu est la nouvelle certification des compétences numériques professionnelles des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. Elle est composée de deux volets complémentaires : un premier dit "humain" (dossier + jury) et un second automatisé. Dès la rentrée 2023, les INSPE devront proposer aux étudiants de master MEEF 1er et 2nd degrés de passer le premier volet dont ils auront en charge l'organisation. Ils pourront délivrer un niveau1 ou 2 (sur les 4 possibles). Ce parcours d'accompagnement permettra aux étudiants volontaires de construire, de mobiliser et de valoriser des compétences numériques dans un contexte d'enseignement. Au fil de leur parcours professionnel, ils pourront ensuite accéder aux niveaux supérieurs de cette certification qui figurera dans leur CV en ligne.
- Concernant la culture commune, il est demandé des interversions d'EP entre semestre 3 et 4 ainsi qu'une modification de M3C en deuxième session sur la « construction d'un posture réflexive » (écrit d'1h30 à la place d'oral).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.4. IUT de Blois

2.4.1. Règlement des études des bachelors universitaires de technologie suite à la mise en place de la troisième année

Suite à la mise en place de la troisième année de BUT, L'IUT de Blois présente le règlement des études du BUT sur le modèle du règlement des études de licence, licence professionnelle et master. Ce document précise l'organisation générale du BUT, le déroulement des études, les questions liées aux projets tutorés et les stages, les activités bonifiées, les dispositifs d'accompagnement. Le règlement précise également les modalités d'assiduité, toute absence devra être justifiée et la mise en place du contrôle continu pour l'évaluation. Il indique également les règles de progression ainsi que les mesures disciplinaires.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.4.2 Ouverture en apprentissage du parcours Matériaux et contrôles physico-chimiques du BUT Mesures Physiques dès la rentrée 2023/2024

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

2.5 IUT de Tours

2.5.1. Parcours en anglais pour mobilité entrante

Ce programme s'adresse tout particulièrement à des étudiants en techniques de commercialisation et en marketing non francophones. Il s'agit pour ces étudiants en mobilité entrante d'acquérir et d'approfondir, dans un contexte international, les connaissances techniques et théoriques nécessaires à l'adaptation à la variété des perspectives professionnelles offertes à l'issue de la formation.

En outre, l'accueil d'étudiants internationaux, couplé à des cours dispensés en anglais, permet également de donner une ouverture internationale aux étudiants français qui ne peuvent pas partir suivre un semestre de cours à l'étranger.

Il est précisé par l'IUT que cette demande n'engendre pas de coûts supplémentaires pour l'établissement.



2.6. UFR Droit, économie et sciences sociales

2.6.1. Création de la licence professionnelle mention activités juridiques parcours mandataire judiciaire à la protection des majeurs

La création du diplôme résulte d'un constat unanime des parties prenantes de la protection juridique des majeurs sur l'insuffisance de la formation actuelle menant à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

Un groupe de travail composé de ces acteurs : représentants de tous les modes d'exercice de la profession, les directions d'administrations centrales et déconcentrées concernées, des magistrats, des organismes de formation actuellement habilités à dispenser et délivrer la certification existante (CNC) et des universités se réunit depuis l'automne 2022 pour établir les référentiels professionnels (activités et compétences) nécessaires à la création de la certification.

Les attendus du passage de la certification actuelle (certificat national de compétences) à la certification visée (licence professionnelle) sont multiples :

- Une amélioration qualitative de la certification en l'alignant sur les standards du diplôme national : actuellement la certification complémentaire existante prévoit au maximum 300h de formation théorique et 10 semaines de stage pratique.
- L'inscription de la formation dans le cadre d'un diplôme national intégrant des modalités d'évaluation et d'actualisation régulières de la certification.
- L'inscription de la certification menant à l'exercice de mandataire judiciaire à la protection des majeurs dans un parcours LMD : cette inscription permettra d'offrir à la formation et à la profession une nouvelle visibilité, notamment auprès des étudiants.
- L'ouverture aux étudiants de débouchés professionnels dès la sortie du diplôme, dans un secteur en tension.

La Licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs est en cours de création dans 19 Universités afin d'assurer le maillage territorial. Il est important que l'Université de Tours se positionne sur le Centre-Ouest au regard des besoins de ce secteur professionnel, car aucune autre Université de ce grand territoire n'a pour le moment manifesté son intérêt. L'UFR Droit, économie et sciences sociales est naturellement la mieux placée pour assurer cette formation, le droit étant une composante essentielle de celle-ci.

2.6.2. Création de la licence professionnelle mention assistant juridique parcours droit du numérique (sécurisation juridique des espaces numériques)

Cette demande de création se justifie par la nécessité de faire évoluer l'offre universitaire proposée à l'Antenne de droit de Blois et de permettre à notre Université en général et l'UFR en particulier de rayonner sur le territoire en proposant une formation novatrice répondant à des besoins croissants en termes d'emploi.

Cette Licence qui reposera essentiellement sur l'apprentissage complètera utilement les deux premières années de Licence droit de l'antenne de droit de Blois et globalement l'offre de formation juridique proposée dans la Région et au-delà. Car elle concernera des étudiants de l'antenne de droit de Blois, mais aussi de la Faculté de droit de Tours, voire d'autres universités. La nature de la formation (Licence professionnelle) vise à permettre principalement une insertion rapide dans le monde professionnel. Cependant nombre de matières recouperont spécifiquement le champ novateur et évolutif du droit du numérique. Cette formation permettra ainsi aux étudiants de bénéficier des recherches des universitaires ayant investi le domaine du droit du numérique en tant qu'enseignants chercheurs. Réciproquement, l'investissement pédagogique de ces derniers dans cette formation nourrira logiquement leurs travaux scientifiques.

Dès lors, cette Licence pourra servir de support à des événements scientifiques (conférences, colloques).



2.7. Procédure d'autorisation du « genre d'usage » pour les étudiants transidentitaires

Dans le cadre d'une politique universitaire respectueuse des droits des étudiant.es à ne pas subir de discrimination, le Conseil d'Administration de l'Université de Tours, en date du 3 juillet 2017, a approuvé la démarche permettant aux étudiant.es transidentitaires d'utiliser leur prénom d'usage dans la vie universitaire, à l'exclusion des documents officiels.

Lors de leur changement officiel de prénom auprès de l'état civil, les étudiant.es sortent de la procédure d'utilisation du prénom d'usage.

La modification de prénom n'étant pas systématiquement accompagnée du changement de sexe, le genre officiel enregistré dans la base de gestion des étudiants n'est alors plus en conformité avec le prénom des étudiant.es.

Le logiciel de gestion des étudiants ne prévoit pas l'utilisation d'un genre d'usage dissociée de l'utilisation d'un prénom d'usage.

Le Service des Etudes et des Formations et la Direction des Affaires juridiques proposent donc la mise en place d'une démarche complémentaire pour permettre aux étudiant.es de pouvoir continuer à utiliser leur genre d'usage dans la vie universitaire.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

3. Vie universitaire

3.1. Calendrier des commissions Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2023-2024

Le calendrier des dates limites de dépôts des demandes de financement et des commissions a été fixé comme suit :

Date limite de dépôt de projet #1 Commission FSDIE #1	Mercredi 20 septembre 2023 Mercredi 11 octobre 2023
Date limite de dépôt de projet #2 Commission FSDIE #2	Mercredi 15 novembre 2023 Mercredi 6 décembre 2023
Date limite de dépôt de projet #3 Commission FSDIE #3	Mercredi 21 février 2024 Mercredi 13 mars 2024
Date limite de dépôt de projet #4 Commission FSDIE #4	Mercredi 15 mai 2024 Mercredi 5 juin 2024



3.2 Calendrier des appels à projet Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2023-2024

Le calendrier des dates limites de dépôts des demandes de financement et des commissions a été fixé comme suit :

Date limite de dépôt de projet #1 Commission AP CVEC #1	Jeudi 2 novembre 2023 Jeudi 23 novembre 2023
Date limite de dépôt de projet #2 Commission AP CVEC #2	Jeudi 1 février 2024 Jeudi 22 février 2024
Date limite de dépôt de projet #3 Commission AP CVEC #3	Jeudi 28 mars 2024 Jeudi 18 avril 2024

4. Conventions

4.1. Université de Tours

4.1.1. Convention de partenariat et de financement pour la mise en place d'un e-portfolio pour l'enseignement supérieur régional *(visa DAJ 2023-0628)*

La Région et les partenaires ont décidé d'aider financièrement le GIP RECIA Centre-Val de Loire le développement d'un e-portfolio à destination de l'enseignement supérieur, en collaboration étroite avec les établissements concernés, selon les conditions établies dans la présente Convention et son annexe, que le bénéficiaire déclare connaître et accepter.

Cette convention fixe les attendus du projet, sa gouvernance et engage les partenaires sur les crédits qu'ils apporteront pour mener à bien ce projet.

Suite à la réalisation d'un démonstrateur e-portfolio qui a donné lieu à la mise en œuvre d'expérimentations opérationnelles par le GIP RECIA, les partenaires s'accordent pour confier à celui-ci, le développement des briques qui constitueront les e-portfolios des étudiants des trois établissements.

En cohérence avec le projet national d'e-portfolio de l'enseignement supérieur du programme AVENIR|s et en relation avec l'association ESUP-Portail et les universités concernées par une démarche similaire, le GIP RECIA installera et assurera l'hébergement de la plateforme de production, assurera le développement desbriques nécessaires au projet et accompagnera les établissements dans la conception et la mise en service des e-portfolios. Le GIP RECIA assurera le lien entre le projet national associé au programme AVENIR|s et le projet régional.

Il est attendu que la plateforme puisse intégrer les open-badges et coopérer avec des outils existants, notamment des outils d'orientation.

L'action a une durée estimée à 24 mois à compter du 1er janvier 2023.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.1.2. Convention cadre relative au partenariat entre l'université de Tours et la Direction Départementale des Finances Publiques (visa DAJ 2023-1095)

La convention cadre a pour objet d'établir une relation partenariale entre la DDFiP et l'Université de Tours. La Maison de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle (MOIP) sera l'interlocuteur de la DDFiP dans la cadre de ce partenariat. Ils conviennent ensemble de



développer un partenariat en matière d'information, de formation et de professionnalisation des étudiants qui s'orientent vers la fonction publique d'Etat.

Par cet accompagnement des étudiants ils les incitent à se projeter dans leur cursus et à le mener à son terme.

La convention cadre prend effet à compter du 01/09/2023.

Elle est conclue pour une durée d'un an, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée de 3 ans maximum.

Elle s'applique à toutes les conventions particulières prises sur son fondement ce même si le terme de ces dernières est postérieur au terme de la présente convention cadre.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.1.3. Convention de partenariat entre l'université de Tours, le Crous d'Orléans-Tours et les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) de Tours et d'Orléans *(visa DAJ 2022-1656)* La présente convention pose les bases d'un partenariat contribuant à gérer des ambitions communes dans le domaine de la santé des étudiants.

Il s'agit de se coordonner pour mieux :

- · Favoriser l'accès aux droits des étudiants y compris les étudiants étrangers,
- Agir sur les difficultés d'accès aux soins ou le renoncement aux soins et les inégalités sociales et territoriales de santé,
- Organiser l'accompagnement en santé des étudiants.

Cette relation privilégiée s'établit en consolidant et homogénéisant les relations potentiellement déjà établies, en déployant les actions arbitrées nationalement, en définissant un cadre souple pour des innovations et initiatives locales.

Cette convention de collaboration est au bénéfice de :

- L'ensemble des étudiants, pour tout ce qui concerne la connaissance de base du système de santé et son utilisation, l'accès aux campagnes de prévention spécifiques à ce public.
- Les étudiants définis comme les plus fragiles, concernant l'accès aux droits et aux soins (exemples : étudiants internationaux, étudiants boursiers, étudiants de première année, étudiants cohabitant, étudiants salariés...).

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter de la date de sa signature.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.1.4. Convention entre l'université de Tours, Intelligence verte et la fondation Zoein relative à l'organisation du Diplôme universitaire Agroécologie Paysanne (visa DAJ 2023-1216)

L'université de Tours a créé le Diplôme Universitaire (DU) Agroécologie Paysanne et Civilisation. Ce DU fait l'objet d'une habilitation validée par les instances de l'université de Tours.

L'université de Tours a fait de la transition écologique et sociale un des axes forts de son action. Elle souhaite notamment proposer des liens entre formation académique et expériences de terrain. Ce DU met en relation des savoirs historiques, sociologiques et philosophiques avec les savoir-faire de l'agroécologie.

Il existe une demande forte identifiée au cours des formations au maraichage agroécologique assurées au sein de la ferme Sainte Marthe (41) depuis 25 ans. S'y exprime de manière récurrente l'existence d'un besoin de formation pratique et théorique de la part de personnes porteuses d'un projet défini (établissement de leur propre exploitation agricole ou maraîchère). Le DU Agroécologie Paysanne et Civilisation est d'abord né de cette constatation, de l'existence d'un important public potentiel, généralement en reconversion, diplômé. Ce DU porté par l'université, a été validé en mai 2022.

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque cocontractant dans l'organisation de la formation qui prépare au Diplôme d'Université « Agroécologie Paysanne et Civilisation » et les modalités financières de la collaboration. Elle prévoit en particulier les



conditions de sélection des candidats, les conditions d'inscription, et la répartition des heures de formation entre les contractants.

L'université conserve le pilotage et le contrôle des missions confiées respectivement à Intelligence Verte et la Fondation Zoein, et reste maître des modalités de certification.

La présente convention prend effet rétroactivement à compter du 1er octobre 2023.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

Elle s'applique à toutes les conventions particulières prises sur son fondement ce même si le terme de ces dernières est postérieur au terme de la présente convention cadre.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.1.5. Convention de partenariat entre l'Université de Tours et l'Association Sportive de l'Université de Tours (ASUT) *(visa DAJ 2023-1025)*

La présente convention a pour objet de verser une subvention à l'ASUT et de définir les modalités d'utilisation des véhicules de l'Université et de l'ASUT dans le cadre de l'exercice de leurs activités respectives. L'ASUT a pour but d'organiser, de gérer et de promouvoir la pratique de tous les types d'activités physiques qui s'effectuent dans le cadre d'animations, de compétitions de stages, de tournois et de rencontres.

Elle inscrit ses actions en coordination avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université. Elle représente l'Université dans les épreuves sportives universitaires.

La présente convention prend effet à compter du 01/10/2023. Elle est conclue pour une durée de 1 an, non renouvelable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2. Iut de Blois

4.2.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours, Le centre de formation des apprentis - université centre al de Loire et Orange (visa DAJ 2023-1098)

La convention a pour objet de :

- Renforcer et développer les axes de coopération entre les partenaires concernant le BUT Réseaux et Télécommunications, d'assurer la communication des offres de stages et d'alternances d'Orange auprès des étudiant-e-s du BUT Réseaux et Télécommunications, de favoriser le développement d'actions contribuant à une plus grande mixité des profils (notamment des actions de sensibilisation auprès des jeunes femmes).

La signature de cette convention permettra la mise en œuvre d'actions conjointes et d'en garantir la cohérence, la qualité et le suivi.

La présente convention prend effet rétroactivement à compter du 01/09/2023. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable exclusivement par voie d'avenant pour une durée d'un an maximum.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.3. Ecole polytechnique universitaire de Tours (EPU)

4.3.1. Convention de partenariat entre l'université de Tours Polytech Tours – Club Industrie du futur *(visa DAJ 2023-1099)*

La présente convention a pour objet de définir le cadre des relations entre l'Université (Polytech Tours) et le

Les objectifs suivants sont recherchés par les partenaires :

Pour Polytech Tours:



- Bénéficier de l'expérience professionnelle des membres du Club en programmant des interventions des membres du Club dans la formation des élèves ingénieur·e·s (conférences et vacations bénévoles, sujets de projets d'entreprises de 4ème et de 5ème année...),
- Augmenter les liens avec le monde professionnel au travers de périodes de formation en entreprise (visites, travaux pratiques réalisés in situ, stages, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation...),
- Prendre en considération les attentes du Club dans la mise en œuvre de ses programmes de formation.
- Bénéficier d'un appui dans la communication sur les métiers industriels,
- Favoriser l'emploi en région Centre-Val de Loire des diplômé·e·s de l'école.

Pour le Club:

- Préparer l'avenir en faisant la promotion des métiers industriels et scientifiques auprès des élèves de Polytech Tours,
- Echanger avec les professeurs et les élèves ingénieurs de l'établissement sur les problématiques techniques et humaines rencontrées quotidiennement par les membres du Club. Le Club souligne l'importance que professeurs et élèves ingénieurs développent leur connaissance des attentes de l'industrie de manière générale et des membres du Club en particulier afin de mieux pouvoir y répondre,
- Proposer des opportunités de projets d'entreprises, de stages, de contrats d'apprentissage, de contrats de professionnalisation, d'emplois disponibles au sein des entreprises membres du Club
- Proposer des passerelles novatrices entre les deux organisations, facilitant ainsi leur connaissance mutuelle, et la compréhension de leurs problématiques respectives,
- Mettre à disposition de Polytech Tours du matériel technique et des moyens industriels. Club Industrie du Futur Centre-Val de Loire.

La présente convention prend effet à compter de la date de signature de la convention. Elle est conclue pour une durée de 3 ans.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.4. IAE Tours Val de Loire

4.4.1. Convention particulière 2023/2024 relative à l'accueil de personnels de l'Air et de l'Espace (AAE) au sein des parcours de formation de l'université de Tours (Master 1ère année Management et Administration des Entreprises – Parcours perfectionnement en management

Cette convention définit et précise les conditions dans lesquelles les élèves officiers suivent la 1ère année du master Management et administration des entreprises parcours perfectionnement en management (M1 MAE) à l'IAE Tours Val de Loire, école universitaire de management de l'Université de Tours.

Elle fait suite à la convention particulière signée en 2021/2023 relative à l'accueil d'élèves officiers au sein du Master Mention Gestion des Ressources Humaines (1ère année). La DRH-AAE souhaitant intégrer en 2022-2023 des élèves officiers avec des parcours de formation initiale non exclusivement dans le domaine des sciences de gestion, un nouveau parcours est proposé au sein du Master Management et Administration des Entreprises – Parcours Perfectionnement au management qui permet d'aborder l'ensemble des disciplines de la gestion.

Cette convention s'inscrit dans les principes de la convention cadre de partenariat 2019 signée le 4 juillet

2019 entre l'université de Tours et la DRH-AA.

L'objectif de cet enseignement est de délivrer la 1ère année du Master Management et administration des entreprises – Parcours Perfectionnement au management à des élèves officiers du département de formation des officiers RH (DFORH).

Pour atteindre cet objectif, 185 heures de cours de la 1ère année du Master leur sont dispensées.



Les élèves officiers doivent avoir obtenu une Licence afin de pouvoir intégrer ce parcours de formation

Ils doivent constituer un dossier de candidature pour l'entrée en M1 MAE de l'université de Tours. Le DFORH transmet l'ensemble des dossiers au pilote de la convention pour l'université au plus tard 2 mois avant le début de la formation.

Les élèves officiers peuvent bénéficier de la validation de certaines unités d'enseignement, identifiées dans le parcours de formation proposé par l'IAE Tours Val de Loire et détaillée en annexe 1 de la présente convention.

Chaque année universitaire, l'IAE Tours Val de Loire accueillera un maximum de 12 élèves officiers.

3.2. Diplôme requis pour l'entrée en formation

Le tarif pour l'année universitaire 2023-2024 est de 4775€ (quatre mille sept cent soixantequinze euros) net de TVA par élève officier.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

4.5. UFR de pharmacie

4.5.1 Convention de partenariat entre l'université de Tours et le groupement régional des établissements pharmaceutiques industriels du Centre (GREPIC),

Cette convention a les objectifs suivants :

- contribuer à l'adéquation entre la formation dispensée par la Faculté de Pharmacie via sa filière Industrie et les besoins des industriels des produits de santé et de la cosmétique de la région Centre Val de Loire représentés par le GREPIC ; ceci pour prendre en compte l'évolution des métiers et favoriser la formation des étudiants qui seront les salariés de demain ;
- favoriser une première expérience professionnelle des étudiants inscrits à la Faculté de Pharmacie de Tours via les stages afin de favoriser leur intégration dans le milieu professionnel.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans.

Elle entre en vigueur à la date de sa signature et peut être modifiée et/ou complétée par avenant.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5. Relations internationales

- 5.1. Création Convention d'échange d'étudiants University of Portsmouth (Royaume-Uni) université de Tours UFR Lettres et Langues Département LEA *(visa DAJ 2023-0643)*
- 1) <u>Création Convention d'échange d'étudiants</u> University of Portsmouth (Royaume-Uni) université de Tours UFR Lettres et Langues Département LEA

Filières concernées:

UT : UFR Lettres et Langues – Département LEA UP : Faculty of Humanities and Social Sciences

Objectifs:

- 1/ Echanges d'étudiants (trois par an ou six semestres) et échanges académiques.
- 2/ Echanges non-diplômants et exemption des droits chez le partenaire.

Porteurs: Dép. LEA - UFR Lettres et Langues - Carine Berberi et Stéphane Lelandais



5.2. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Kagawa College, National Institute of Technology (Japon) - Université de Tours – IUT Blois (visa DAJ 2023-1195)

Filières concernées:

UT: IUT Blois et IUT Tours (focus: Sciences des matériaux)

Kagawa College: Tous les départements

Objectifs:

1/ Echanges d'étudiants (jusqu'à 8 étudiants par an) et échanges académiques.

2/ Echanges non-diplômants, incluant études/projets supervisés et stages, exemption des droits chez le partenaire.

Porteurs: Christine Farmer et Thibaut Devaux - IUT Blois

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.3. Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Acadia University (Canada) – Université de Tours - UFR Lettres et Langues *(visa DAJ 2023-0973)*

Filières concernées:

UT : UFR Lettres et Langues – LEA (mais possibilité toutes filières)

Acadia University: Tous leurs programmes Undergraduate

Objectifs:

1/ Echanges d'étudiants (jusqu'à 3 étudiants par an ou 6 semestres) et échanges académiques.

2/ Echanges non-diplômants, exemption des droits chez le partenaire.

Porteurs : Dép. LEA et Carine Berberi – UFR Lettres et Langues

Avenant relatif au renouvellement d'un Diplôme-diplôme.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.4. Renouvellement – Diplôme délocalisé - Master Franco-Vietnamien de Mathématiques Appliquées - Université de Science d'Ho Chi Minh Ville (Vietnam) – Université de Tours - UFR Sciences et Techniques – Département de Mathématiques (visa DAJ 2023-1016)

<u>Acteurs concernés</u> : Membres du consortium d'établissements français (dont l'université de Tours) en lien avec l'Université de Science d'Ho Chi Minh Ville

Objectifs

1/Renouvellement du programme de master 2 franco-vietnamien réalisé par délocalisation auprès de l'HCMUS du master du domaine concerné des universités françaises partenaires « Mathématiques » pour les universités d'Orléans et de Tours;

2/ Il s'agit d'un master 2ème année de mathématiques appliquées dont la partie théorique se déroule au premier semestre à l'HCMUS, intégrant des enseignements proposés par les membres du consortium. Le second semestre, partie pratique de ce master 2ème année, a pour objectif une initiation à la recherche supervisée par un chercheur. Suivant les financements disponibles pour les étudiants inscrits dans ce programme, ce second semestre est effectué en France chez l'un des membres du consortium (dont Tours).

Porteur : Marc Peigné - UFR Sciences et Techniques



5.5. Renouvellement - conventions de coopération entre la Ruhr-Universität Bochum (Allemagne) et l'Université de Tours – UFR Droit, Economie et Sciences Sociales *(visa DAJ 2023-1212)*

Filières concernées

UT : UFR Droit, économie et sciences sociales

RUB: UFR de Droit

Objectifs:

1/ Prolongation du Double-diplôme d'une année universitaire 2023-2024 2/Parcours bi-diplômant de Licence/Master organisé conjointement avec la RUB pour un nombre d'étudiants d'environ 15-20 par an.

Porteur : Anne Jeannot - UFR Droit, économie et sciences sociales - Droit

Convention relative à la délocalisation à l'étranger d'un diplôme de l'université de Tours.

La proposition est soumise au vote, elle est validée à l'unanimité.

5.6. Avenant à la convention de coopération concernant la mise en place d'un double diplôme entre l'Université de Tours, France et l'Université Ca' Foscari de Venise, Italie *(visa DAJ 2023-1280)*

<u>Avenant – renouvellement d'un an de la Convention de Double diplôme de Master en Histoire de l'art</u> – Université Ca'Foscari – Venise (Italie) – Université de Tours - UFR ASH- Département Histoire de l'art

Filières concernées

UT : UFR Arts et sciences humaines - Histoire de l'art - Ca' Foscari : UFR Arts et sciences humaines - Departement DFBC <u>Objectifs :</u>

1/ Prolongation du Double-diplôme d'une année universitaire 2023-2024

2/ Parcours bi-diplômant de Master organisé conjointement avec l'Université de Ca'Foscari pour un nombre d'étudiants de 4 par an.

Porteur : Julien Noblet - UFR ASH - Histoire de l'art

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée